



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 29 septembre 2022 - Délibération n° 2022-080

**CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET URBAIN
DU SECTEUR DE BELLEVUE**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 19 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	1

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Fouchet.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 7 avril 2022 d'acter le choix du site de Bellevue pour la relocalisation et la reconstruction du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir et de l'autoriser à lancer toutes les démarches nécessaires pour mener les négociations et lancer les études préalables indispensables à la poursuite du projet.

Lors de cette séance, il avait été convenu d'inscrire le projet hospitalier au sein d'un projet urbain plus global du secteur de Bellevue, en concertation étroite avec le Centre Hospitalier, le bailleur social Néotoa, l'ensemble des partenaires et des habitants, ce projet urbain devant prendre en compte également les réflexions menées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Pour engager cette étude urbaine, il reste à fixer les objectifs, les enjeux et leur priorisation, en vue d'un pré-cadrage du futur cahier des charges.

La formalisation des objectifs et des prérequis du projet urbain doit porter sur plusieurs questionnements :

- *Le sujet du portage et de la maîtrise d'ouvrage du projet urbain ;*
- *Le cadrage du projet urbain c'est-à-dire choisir s'il faut produire un plan guide à des fins de faisabilité ou s'inscrire déjà dans un cadre opérationnel, et par conséquent réfléchir au type de concertation qui en découlera (facultative ou obligatoire) ;*

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le - **4 OCT. 2022**
ID : 035-213502362-20220929-SG2022_443-DE

- *Le périmètre de la programmation immobilière pris en compte (bloc central, psychiatrie, Ehpad...);*
- *Le sujet de la programmation urbaine et des usages futurs du site en plus de ceux, prévus et prévisibles du centre hospitalier (habitat, activités économiques/commerces, équipements publics...);*
- *Les liaisons urbaines intra et inter quartiers ainsi que les accès et réseaux viaires ;*
- *Le sujet de l'environnement et de l'accessibilité (trame verte, enjeux d'artificialisation, îlots de fraîcheur, autres enjeux environnementaux...);*
- *Les modalités de concertation (le public cible, la concertation avec l'hôpital, période des études...).*

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail composé des membres du Conseil Municipal, pour la réalisation et le suivi de l'étude urbaine du quartier de Bellevue.

Ce travail de concertation interne aux élus municipaux sera mis en place et conduit par les services de la Ville.

Le groupe de travail formalisera un document cadre qui sera présenté en Conseil Municipal et qui vaudra lettre de cadrage des études du projet urbain.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-042 du 7 avril 2022 actant le choix du site de Bellevue pour la relocalisation et la reconstruction du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de créer un groupe de travail sur l'étude du projet urbain du secteur de Bellevue composé de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Françoise Fouchet
3^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le - **4 OCT. 2022**